

BORDEAUX

SME

DU VIN DE BORDEAUX

REJOIGNEZ LES
700 ENTREPRISES
DÉJÀ ENGAGÉES



**Une démarche testée
et prouvée**

Un périmètre multiplié par 30 en 6 ans

- 2010 : 28 entreprises engagées
soit 2 000 hectares
- 2017 : 700 entreprises engagées
soit 20 000 hectares.

Notre filière est engagée collectivement et individuellement dans le développement durable. Pour accompagner la transition environnementale de chaque entreprise, le CIVB a créé en 2010 **un outil collectif au service des performances individuelles : le Système de Management Environnemental du Vin de Bordeaux. Et vous ?**

**Notre objectif : engager 100% du vignoble
En 2016, 55% des surfaces engagées**

Suis-je concerné ?

Toutes les entreprises de la filière le sont

Quels que soient votre structure (propriété, maison de négoce, cave coopérative, ...), votre mode de production (raisonnée, biologique, biodynamique, ...), votre taille, vos avancées en matière environnementale.

Le SME du vin de Bordeaux c'est quoi ?

Un outil collectif au service

des performances environnementales individuelles

qui prend en compte les impacts de l'activité de l'entreprise sur son environnement : consommations d'énergie, eau, tri, effluents et recyclage des déchets, modes de lutte antiparasitaire, modes de culture, santé et sécurité des salariés, etc.

Quel est l'intérêt d'une démarche collective ?

Le partage d'expériences, la mutualisation et l'accompagnement par des formateurs accrédités tout au long de la démarche

- Les entreprises suivent des formations ensemble, réalisent des audits croisés entre elles et très vite se soutiennent dans leur démarche commune.
- Les outils mis à disposition sont collaboratifs et adaptés à la filière.
- Des animateurs sont accrédités par le CIVB pour accompagner les entreprises au quotidien.

Quel est l'intérêt pour mon entreprise ?

Au-delà de ma progression environnementale ...



- La mise en conformité réglementaire
- Un signe d'exigence de qualité vis à vis de vos clients



- L'optimisation de certains coûts (meilleure gestion des intrants, baisse des factures d'assurance, énergie, etc)



- Une meilleure organisation interne et gestion de la santé et de la sécurité des personnes

A quoi j'engage mon entreprise ?

Vous formalisez votre démarche en signant la **Politique Environnementale de la filière** qui vous engage à **définir des objectifs et des cibles adaptés à votre entreprise pour mettre en œuvre au quotidien un processus d'amélioration**. Pour cela, vous vous engagez à participer à :

- **Des modules de formations - actions** (environ 10 modules pour la mise en place du SME au sein de votre entreprise, puis 3 modules pour les années suivantes).
- **Des réunions de groupes**, riches d'échanges d'expériences terrain.

Quel est le risque pour mon entreprise ? **AUCUN** si ce n'est :

- Accéder à un maximum d'informations et outils
- Bénéficier de l'expérience terrain des autres entreprises
- Finaliser sa mise en conformité réglementaire avec une démarche adaptée



Les étapes du SME à l'échelle de votre entreprise

Comment s'engager ?

- **Etape n°1 : nous appeler :**

Eva Mondini
sme@vins-bordeaux.fr //
05 56 00 22 66

- **Etape n° 2 : vous intégrez la démarche**

L'entreprise progresse ensuite au sein de son groupe en fonction des objectifs qu'elle s'est fixés, jusqu'à atteindre, pour celles qui le souhaitent, la certification ISO 14001.



Les équivalences avec les autres démarches

Une démarche sur-mesure Bordeaux reconnue par l'État

- Depuis 2012 : équivalente à la certification environnementale de niveau 2



- Depuis 2013 : reconnaissance Certiphyto



- Depuis 2015 : labellisation de 3 GIEE (GROUPEMENTS D'INTÉRÊT ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL)

- Depuis 2017 possibilité d'une certification HVE dans un cadre collectif



Les nouveautés du SME ?

Une boîte à outils collective qui s'enrichit au fur et à mesure des besoins des entreprises

L'IFT «Intelligent» : cet indicateur de suivi des traitements intègre le profil environnement + la sécurité des produits. L'objectif à terme est de faire des calendriers de traitement avec des produits de moindre impact (ex. : Élimination des CMR, ...)

Veille réglementaire Hygiène et Sécurité qui vient compléter l'outil d'évaluation des risques professionnels (Document Unique)

Quelques soutiens du SME du Vin de Bordeaux

